**CHARTE DE L’AIDE AUX DEVOIRS**

Dans le but de répondre aux besoins de certains enfants de la commune ainsi qu’à une demande faite par des parents lors de plusieurs conseils d’école, l’EVS met en place une aide aux devoirs. Cette charte permet de clarifier le dispositif et son fonctionnement.

- **L’aide aux devoirs : Où et Quand ?**

Ce temps d’aide se déroule dans les locaux de l’EVS près de la mairie (Place du 8 mai 1945) pour les enfants du CP au CM2, scolarisés à l’école Jean Grosfilley, tous les mardis de 17h à 18h. Les bénévoles vont chercher les enfants inscrits au périscolaire du soir, salle socioculturelle, les autres viennent à l’EVS à 17h par leurs propres moyens après avoir pris le temps de goûter.

- **L’aide aux devoirs : Pour qui ?**

Dans un premier temps, ce temps d’aide aux devoirs est à destination des enfants de primaire, sur proposition de la directrice de l’école, deux à trois enfants maximum par bénévole avec un changement à chaque trimestre.

- **L’aide aux devoirs : Par qui ?**

Ce dispositif se fait sous la responsabilité de Clotilde Grandviennot, animatrice territoriale de la commune et responsable de l’EVS. Les bénévoles, habitants de la commune, ont en charge les enfants de 17h à 18h.

- **L’aide aux devoirs : Pour quoi faire ?**

Il s’agit d’une aide aux devoirs et aux leçons. Les enfants ont l’opportunité de réaliser leur travail dans un cadre calme et propice à la concentration. Ainsi ils peuvent réaliser les devoirs demandés par leurs enseignants et apprendre leurs leçons.

**La présence de votre enfant implique qu’il soit :**

- **Volontaire :** aux séances, cela ne doit pas être une contrainte imposée par les parents et l’enseignante.

- **Assidu** : ce dispositif est basé sur le volontariat, il est recommandé aux enfants d’assister régulièrement aux séances afin d’en obtenir les meilleurs bénéfices.

- **Discipliné** : Ils doivent être respectueux des camarades présents, des bénévoles et du matériel mis à disposition. Nous demandons aux enfants d’adopter une attitude positive et de s’investir sur ce temps qui leur est consacré bénévolement.

De plus, il est impératif que l’enfant vienne avec son matériel (livres, cahiers, trousse complète) nécessaire à l’exécution de son travail.

**L’engagement des parents :** condition indispensable pour le bon déroulement des séances.

Si les enfants ont terminé leurs devoirs plus tôt, les bénévoles pourront leur proposer des coloriages ou activités jeux ayant une visée éducative.

Les enfants partent à 18h00 avec un adulte responsable ou une autorisation écrite des parents les autorisant à rentrer seul.

Cette aide ne se substitue pas à l’aide parentale pour le suivi des devoirs de leurs enfants.

**L’engagement des bénévoles :**

**Bienveillance :** Le bénévoles’engage à faire preuve de bienveillance à l’encontre de l’enfant, de le valoriser dans ses apprentissages et de l’encourager dans ses découvertes.

**Engagé** : ce dispositif est basé sur le volontariat mais les bénévoles s’engagent sur l’année scolaire afin que l’enfant ai un suivi personnalisé et se sente en confiance.

**Responsable**: Le bénévole est responsable de 2 à 3 enfants maximum durant ce temps, pour une meilleure disponibilité.

*En cas d’absence, veuillez prévenir Clotilde Grandviennot - responsable de l’EVS*

 *Au 03 81 55 60 45 ou* *evs.novillars@yahoo.fr*

Lu et approuvé

Signature du bénévole

Lu et approuvé Lu et approuvé

Signature des parents Signature de l’enfant